

Zoom

« Plein feu » sur la piscine municipale !

UNE FOIS N'EST PAS COUTUME MAIS CE DÉBUT D'ANNÉE 2018 EST L'OCCASION DE VOUS PARLER DE CET ÉQUIPEMENT QUI ACCUEILLE, DEPUIS 1976, PRÈS DE 70 000 PERSONNES PAR AN !

Elle donne l'impression d'avoir toujours occupé l'espace public, tant sa coquille bleue s'inscrit élégamment dans notre paysage urbain... mais attention cette tranquillité apparente (ni bruit, ni odeurs...) cache une effervescence qui mérite que l'on s'y attarde un peu.

Face à un usage intensif, la Collectivité doit mettre en œuvre un programme de maintenance régulière, car cet équipement technique mérite attention et suivi.

→ Lire la suite page 2



Edito du Maire

Chères Aixois, chers Aixois,

En premier lieu je voudrais souhaiter à tous une excellente année 2018. Qu'elle vous apporte, ainsi qu'à vos proches, bonheur et santé, qu'elle voit se réaliser vos vœux les plus chers... Que notre commune continue dans la voie de la solidarité et de la volonté d'entreprendre !

Avec l'année nouvelle a commencé le chantier majeur de la mandature que constitue la requalification urbaine : j'ai souhaité qu'une rubrique lui soit consacrée sur le site Internet de la Commune afin de permettre à chacun d'entre vous d'en suivre l'exécution.

L'actualité de ce début d'année concerne également l'organisation des rythmes scolaires (abordée en page 3). Au vu des informations transmises tardivement par l'Inspection Académique, les Conseils d'École, réunis en séance

extraordinaire le 9 janvier dernier, n'ont pas souhaité se prononcer, reportant leur décision au retour des vacances de février. Les services académiques nous ont en effet indiqué très récemment que, sans décision concordante des Conseils d'École avec le Conseil Municipal, serait instaurée une semaine de 4 jours et demi, mais avec une durée journalière de cours de 5h30 maximum, ce qui ne permettrait pas l'organisation de TAP. Cela induirait inévitablement soit une modification des horaires d'entrée et de sortie des écoles (avec les problématiques de transports scolaires que cela suppose), soit un allongement conséquent de la pause méridienne ! J'espère très sincèrement que nous pourrons arriver à un accord rapide afin que les familles puissent s'organiser sereinement d'ici la prochaine rentrée.

Le Maire, René ARNAUD

p2

Zoom

« Plein feu » sur la piscine municipale !

p3

Actus citoyennes

Lutte contre le gaspillage alimentaire

p4

Les travaux prévisionnels

Construction d'une chaufferie bois au Centre Technique Municipal

LE SERVICE ETAT CIVIL EN CHIFFRES !

Déclarations de naissance et de décès, reconnaissances d'enfants, célébrations de mariages, instructions des demandes de Cartes Nationales d'Identité et des passeports, demande de changement de prénom, mais aussi, depuis le 1^{er} novembre 2017, enregistrement des PACS... la liste des compétences est longue et le service Etat Civil de la Commune accueille chaque jour, avec le sourire, tous les demandeurs !

Le bilan 2017, dont les chiffres vous sont communiqués ci-dessous, est révélateur du dynamisme de notre commune !

Le nombre d'actes délivrés en 2017 :

- 900 Cartes Nationales d'Identité
- 550 passeports
- 16 célébrations de mariages
- 3 parrainages civils
- 4 demandes de changement de prénom
- 64 déclarations de naissance (dont 1 sur la commune)
- 5 enregistrements de PACS... en seulement 2 mois

5940

C'est le nombre officiel d'habitants de la Commune au 1^{er} janvier 2018 !

NOUVELLES TENUES POUR LES AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX

Les agents des Services Techniques Municipaux sont désormais vêtus de nouvelles tenues de travail !

La Collectivité a en effet souhaité répondre à deux objectifs :

- **s'assurer de la sécurité des agents** : pour le respect et la sécurisation des agents travaillant sur la voie publique, les vêtements sont visibles et adaptés avec des bandes réfléchissantes
- **contribuer à l'amélioration de la qualité de vie au travail** : les tenues de travail sont désormais entretenues chaque semaine par un prestataire spécialisé.

Les agents sont les garants du service public, respectons-les !

Zoom suite

« Plein feu » sur la piscine municipale !



Structurée autour d'un bassin de **25 m avec une profondeur** variant de 0,80 m à 2 m, la piscine municipale offre quasi quotidiennement une amplitude d'ouverture de près de 11h. Son usage la journée et durant les périodes scolaires est en priorité réservé à l'apprentissage de la natation des scolaires (écoles de la communauté de communes mais également de communes périphériques, collèges...), puis le public s'en empare chaque jour sur des créneaux dédiés. C'est également un équipement prisé par nos associations, qui outre pour la pratique de la natation, utilisent le lieu pour la pratique de la plongée ou du canoë kayak en hiver, sans omettre les séances d'aquagym ouvertes à tout public.

Depuis plusieurs années, la collectivité a souhaité également développer de nouvelles activités et en partenariat avec des associations comme la Ligue contre le cancer ou le réseau DIABLIM, des séances hebdomadaires spécifiques « SPORT/SANTE » sont animées par l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs municipaux.

La piscine municipale a donc fermé ses portes le 23 décembre afin que les lourds travaux de rénovation inscrits au budget 2017 soient réalisés comme prévu ! Cette période de l'année a également été choisie pour effectuer les opérations de vidange et de nettoyage annuels qui sont obligatoires.

Ainsi, durant 6 semaines, les entreprises se sont succédées et ont œuvré, chacune dans son domaine de compétence, avec la contribution des services Bâtiments et Electricité de la Mairie, afin de réaliser des travaux de rénovation des équipements techniques et d'embellissement des espaces intérieurs. Forte de son engagement politique en matière de développement durable, la Collectivité a profité de ce chantier pour impulser de nouvelles actions visant à optimiser les dépenses d'énergie.

Rendez-vous **dès le 5 février**, l'équipe des Maîtres-Nageurs Sauveteurs de la piscine municipale sera ravie de vous accueillir de nouveau ou pour une première expérience...



Actus citoyennes

Signature électro mobilité

LA COMMUNE S'EST ENGAGÉE EN FAVEUR DE L'ÉLECTRO-MOBILITÉ PAR LE BIAIS D'UN PARTENARIAT AVEC ENEDIS. ET ÇA CONSISTE EN QUOI AU JUSTE ?

Le volet énergie est un axe fort de l'Agenda 21 pour lequel de nombreuses actions ont déjà pu voir le jour : extinction nocturne et modulation de l'éclairage public, acquisition d'un véhicule électrique, installation de panneaux solaires, étude et construction d'une chaufferie bois, etc.

Dans cette dynamique, la Commune a souhaité renforcer son action en lien

avec les nouvelles pratiques automobiles via l'implantation de deux bornes de recharges pour véhicules électriques qui seront mises en service à l'issue de l'aménagement du secteur Marie / René Gillet, au niveau des futurs parkings Pierre Mendès France et à côté de la Mairie.

Par le biais d'un partenariat, signé le 28 novembre 2017, Enedis apportera son expertise quant à l'installation de ces équipements, permettant de satisfaire les besoins des usagers tout en minimisant l'impact environnemental.

Actus citoyennes

Lutte contre le gaspillage alimentaire : les efforts se poursuivent

DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, LA COLLECTIVITÉ LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE AUTOUR D'OBJECTIFS FORTS :

- Accompagner les enfants autour de l'alimentation et du goût
- Respecter le travail des cuisiniers
- Valoriser le rôle d'accompagnement du personnel
- Faire des économies en lien avec les valeurs qu'elle porte (réduction des déchets, développement du « mieux manger », etc.)

Dans cette optique, les efforts se poursuivent avec la mobilisation des agents et l'implication des enfants, et d'autres pistes sont explorées afin de passer sous la barre des 35 kg de restes alimentaires (moyenne quotidienne) : réalisation de bilans réguliers, poursuite des pesées, adaptation des quantités servies, participation des enfants à l'élaboration des menus, affichage des pesées quotidiennes dans le self, souhait d'impliquer davantage les parents, animations périscolaires, relais des campagnes de sensibilisation, etc.



Info

Temps d'Activités Périscolaires

Le décret du 27 juin 2017 du Ministre de l'Éducation Nationale laisse aux communes le choix de l'organisation des temps scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires depuis la rentrée scolaire 2017/2018.

Il s'agit de donner aux acteurs de terrain davantage de liberté dans l'organisation des rythmes scolaires, afin de répondre aux singularités du contexte local tout en veillant à l'intérêt de l'enfant.

Au cours de l'année 2016/2017, une évaluation du dispositif avait été réalisée auprès de l'ensemble des acteurs (enfants, parents, enseignants, animateurs, intervenants extérieurs) et fin novembre 2017 une enquête a été menée auprès des parents d'élèves des écoles élémentaire et maternelle avec une majorité de réponses pour le retour à la semaine de 4 jours.

Tenant compte de ces résultats ainsi que des difficultés auxquelles la Collectivité doit faire face dans l'organisation journalière des TAP, et parallèlement aux dé-

cisions prises par les Communes de Jourgnc, Saint-Martin-le-Vieux et Séreilhac, le Conseil Municipal a voté massivement (28 pour et 1 abstention) pour le retour à la semaine de 24 heures sur 4 jours à la rentrée 2018/2019.

Néanmoins, il reviendra à la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) d'arrêter l'organisation du temps scolaire, après le vote des Conseils d'École.

UN STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ « ZONE BLEUE » RUE LOUIS LOUCHEUR

Afin de faciliter la rotation des véhicules et favoriser l'accès aux commerces et aux services de proximité, cinq places de stationnement réglementées « zone bleue » ont été créées lors des travaux d'aménagement urbain réalisés rue Louis Loucheur.

Pour rappel, les disques de stationnement sont disponibles à l'accueil de la Mairie ainsi que chez vos commerçants !

REQUALIFICATION URBAINE MAIRIE / RENÉ GILLET

Pour tout suivre de l'actualité de ce projet phare, la Commune a mis en place une rubrique dédiée sur son site Internet : www.mairie-aix-sur-vienne.fr/requalification-urbaine Vous aurez ainsi accès à la présentation du projet, son calendrier, son état d'avancement, des photos du chantier ou encore les pages dédiées au projet qui paraissent dans le bulletin municipal !

Consciente des désagréments engendrés par de tels aménagements, la Commune mettra tout en œuvre pour faciliter les déplacements et les usages durant cette période de travaux. Restez informés via les supports de communication Aixois !

NOUVEAU SITE INTERNET POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE

Retrouvez-le sur : www.valdevienne.fr

Agenda

9 février | 20h30 | Tous au ciné ! avec « Vaiana » - Dès 6 ans - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 1 euro

10 février | 19h45 | Loto organisé par Aix Chorégraphie - Restaurant scolaire - Renseignements au 06 85 21 92 76

15 février | 15h30-19h | Don de sang Salle Y. Montand

17 février | 20h15 | Soirée théâtre « Nostalgiquement vôtre » par la compagnie Les Chovelus - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarif 10€ - Renseignements & réservations 06 08 61 91 10 ou contact@aufondagauche.com

24 février | 10h-18h | Vide-dressing organisé par l'association des Bout'en Train - Centre Culturel Jacques Prévert - Renseignements au 06 16 37 11 26

3 Mars | 20h30 | Théâtre « le club des Poulettes » de Jérôme Dubois par le théâtre des Zazous de Burgnac - Centre culturel Jacques Prévert - Tout public - Participation libre - Renseignements et réservations au 06 77 51 42 18

10 Mars | 20h30 | Théâtre «Le meilleur des mondes» par IVT - (langue des signes, arts visuels et corporels) - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

24 mars | 20h30 | Concert spectacle « Pas Si Classique » par le Quatuor Anches Hantées et Jean Manifacier - Centre Culturel Jacques Prévert - Tarifs 8€/5€/3€ - Réservations : 05 55 70 77 00

Programme complet sur : www.mairie-aixesurviennne.fr - Rubrique : **Culture, Sports & Loisirs**

Travaux prévisionnels

CONSTRUCTION D'UNE CHAUFFERIE BOIS AU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

Avril 2018

La consultation des entreprises a été lancée en fin d'année dernière et l'ouverture des plis est fixée au 15 février prochain. Il s'agit pour la Collectivité de pouvoir disposer pour la saison de chauffe 2018/2019, d'un équipement performant et adapté pour son Centre Technique Municipal.

DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, le service de la voirie devrait installer dans les prochaines semaines au Centre Technique Municipal, une cuve lui permettant de récupérer, pour le lavage

du matériel et des véhicules, les eaux de ruissellement des toitures des différents bâtiments.

MISE EN CONFORMITÉ DE L'AUTO SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF C'est l'entreprise SADE qui s'est vue attribuer le marché pour un montant de 91 510 €. Ces travaux permettront à la Collectivité de se mettre en conformité avec la réglementation et visent à suivre et à améliorer le fonctionnement de notre dispositif d'assainissement collectif. L'Agence de l'eau Loire Bretagne accompagne financièrement la collectivité à hauteur de 80% de la dépense.

La Mairie et vous

Mairie d'Aixe-sur-Vienne
44 avenue du Président Wilson
87700 AIXE-SUR-VIENNE
Tél. : 05 55 70 77 00
Fax. : 05 55 70 43 00
www.mairie-aixesurviennne.fr

- Lundi au jeudi :
8h30-12h30 et 13h30-17h30.
Vendredi :
8h30-12h30 et 13h30-16h30.
Permanence état-civil et rendez-vous avec le Maire : samedi 9h-12h.

- En cas d'urgence en dehors des heures d'ouverture de la mairie, et pour tout problème relevant de la sécurité publique, la Municipalité se tient à votre disposition grâce à son service d'astreinte composé d'un élu et d'un agent.

Élu d'astreinte : 06 73 67 23 51

Agent d'astreinte : 06 73 67 23 54

Pour retrouver en ligne toutes ces infos, flashez-moi



- **Point bibliothèque :**

Lundi : 16h45 - 18h
Mardi : 16h45 - 18h
Mercredi : 9h30 - 12h et 15h - 18h
Jeudi : 16h45 - 18h
Vendredi : 9h30 - 12h et 16h45 - 18h
Samedi : 9h30 - 12h
Horaires modifiés pendant les vacances scolaires - une boîte « retour » est à votre disposition dans le hall de l'espace public numérique / point bibliothèque - plus d'info : www.mairie-aixesurviennne.fr

- **Gendarmerie** : 05 55 70 13 58

Directeur de la publication :

Claude MONTIBUS

Equipe rédactionnelle :

Majorité municipale

Crédit photos : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

Réalisation graphique : Proximit Agency

Impression : Icomia

Papier recyclé

Distribution : Mairie d'Aixe-sur-Vienne

LE PACS, COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Depuis le 1^{er} novembre 2017, le Pacte Civil de Solidarité (PACS) relève de la compétence des Communes. Concrètement, la déclaration de PACS en Mairie se passe en deux temps :

- Les couples souhaitant se pacser doivent prendre contact avec les services de la mairie pour demander les pièces à fournir. Ces dernières peuvent être déposées ou transmises par courrier. Un rendez-vous est pris pour définir le jour de la déclaration de PACS.

- Le jour prévu, les futurs pacésés se présentent en mairie devant un Officier d'Etat Civil pour faire enregistrer leur déclaration de PACS.

Pour toute information, contactez le service Etat Civil au 05 55 70 77 00